



Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale

AMBASSADE D'ITALIE À PARIS
CENTRO INTERSERVIZI AMMINISTRATIVI

PROCES VERBAL N° 5

Procédure ouverte conformément à l'art. 7, paragraphe 3) du décret ministériel n° 192 de 2017 et modifications ultérieures

EVALUATION OFFRE TECHNIQUE

SEANCE RESERVEE

Procédure du marché

Objet	ACQUISITION DU SERVICE DE NETTOYAGE POUR LES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES ITALIENNES EN France en 2 LOTS
Valeur du marché	€ 442.000,

Lot N.1

Objet	ACQUISITION DU SERVICE DE NETTOYAGE POUR LES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES ITALIENNES EN FRANCE
CIG	B456250E2C
Valeur du marché	€ 402.000,00
Choix du contractant	Procédure ouverte -Offre économiquement la plus avantageuse
Modalité	TELEMATIQUE

ATTENDU

que, par le procès- verbal n°1 du 16.01.2025, la Commission de sélection des offres réunie en séance publique a procédé à examiner la documentation administrative contenue dans l'enveloppe A) afin de vérifier que les concurrents remplissent les conditions subjectives demandés par l'appel d'offre et a retenu

nécessaire de recourir à la procédure de demande de documentation supplémentaire (soit dit « soccorso istruttorio ») conformément à l'article 9 de l'appel d'offres et à l'art.101 du décret législatif n° 36/2023, afin de permettre aux concurrents de compléter la documentation manquante.

- qu'à cette fin, par la note prot. n° 2 du 16.01.2025, les soumissionnaires admis sous conditions à l'appel d'offres ont été invités, au moyen d'un courrier électronique institutionnel certifié, conformément et aux fins de la réglementation applicable prévue par le décret législatif CAD du 7 mars 2005, à présenter la documentation manquante ;

- que par le procès-verbal n.2 du 27.1.2025 la Commission de sélection des offres a évalué la documentation supplémentaire des concurrents admis sous réserve avec le résultat suivant :

Participant	Date et heure d'arrivée	Protocole	Offre
APOLONIA BIOSERVICES	24/01/2025 08:12	n. del 24/01/2025	ADMISE
SAGAD SRL	24/01/2025 09:07	n. del 24/01/2025	ADMISE
PK NET	25/01/2025 14:19	n. del 25/01/2025	NON ADMISE Motivation: la Commission d'évaluation des offres a constaté que l'opérateur économique n'a pas envoyé des certificats attestant que il possède un système d'organisation conforme aux normes ISO 9001 ou certificats équivalents répondant aux mêmes exigences (art.9, lettre D de l'appel d'offres)
ARCADE NETTOYAGE S.A	24/01/2025 12:09	n. del 24/01/2025	ADMISE
DERICHEBOURG	24/01/2025 14:36	n. del 24/01/2025	ADMISE

Que par le procès-verbal ultérieur n° 3 du 7.2.2025 rappelé ici dans son intégralité, la Commission d'appel d'offres, en séance publique, a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les offres « techniques » présentées par les candidats admis, avec le résultat suivant :

Participant	Evaluation
APOLONIA BIOSERVICES Type de participation : Opérateur économique individuel (décret législatif 36/2023, art. 65, alinéa 2, lettre a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et entreprises, y compris les coopératives	ADMIS A LA SUITE

SAGAD SRL Type de participation : Opérateur économique individuel (décret législatif 36/2023, art. 65, alinéa 2, lettre a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et entreprises, y compris les coopératives	ADMIS A LA SUITE
COFREM Type de participation : Réseau d'entreprises dotées d'une subjectivité juridique et fonctionnant avec leur propre organisation	ADMIS A LA SUITE
ARCADE NETTOYAGE S.A Type de participation : Réseau d'entreprises dotées d'une subjectivité juridique et fonctionnant avec leur propre organisation	ADMIS A LA SUITE
DERICHEBOURG Type de participation : Opérateur économique individuel (décret législatif 36/2023, art. 65, alinéa 2, lettre a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et entreprises, y compris les coopératives	ADMIS A LA SUITE

Cela étant précisé

Le 7.2.2025 à 11.00heures, le Président ouvre la session réservée pour poursuivre les opérations d'appel d'offres et notamment pour évaluer la documentation technique contenue dans l'enveloppe « B » des soumissionnaires.

La Commission procède à calculer les moyennes des fiches de notation des commissaires pour attribuer à chaque offre individuelle la note correspondante.

Compte tenu de ces notations le résultat pour chaque candidat individuel est résumé le tableau ci-dessous :

Concurrente	NOTE OFFRE TECHNIQUE
APOLONIA BIOSERVICES	52.67
SAGAD SRL	50.67
COFREM	54.0
ARCADE NETTOYAGE S.A	52.0
DERICHEBOURG	50.67

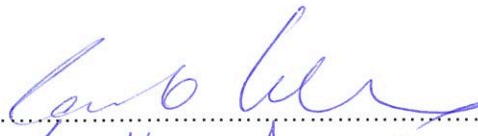
Après avoir terminé les opérations susmentionnées, le Président annonce qu'il notifiera aux soumissionnaires, comme prévu par l'appel d'offres, la date de la séance publique pour l'évaluation de l'offre économique.

La session est clôturée à 17.00 heures

Paris, le 7.2.2025

Lu, confirmé et signé

La Commission :

Président, Carlo Siciliano..... 

Membre, Lucilla Amati..... 

Membre, Emanuele Marrani..... 

Le Responsable unique du projet (RUP)

Roberta Massari..... 